

Communiqué de presse

06/12/2023

Une aide de 50 M€ au profit des opérateurs de services réguliers de transport public affectés par la crise sanitaire de 2020. Quid des AOM ?

Le GART et AGIR ont découvert que le gouvernement vient d'accorder, par un décret du 30 novembre 2023, une aide exceptionnelle de 50 millions d'euros aux opérateurs de services réguliers de transport public de personnes routiers et guidés urbains. Cette aide vise « à compenser les dommages subis et leurs baisses de chiffre d'affaires résultant de la crise sanitaire liée à la pandémie de SARS-CoV-2 ».

Au-delà des conditions d'attribution de cette aide qui font qu'elle ne bénéficiera, en fait, qu'à un seul opérateur, le GART et AGIR s'étonnent qu'elle ne soit pas accessible à tous les opérateurs urbains et régionaux quel que soit leur taille, leur statut et leur localisation en Île-de-France ou en province.

De plus, le GART et AGIR rappellent que les pertes des opérateurs ont été largement compensées par les autorités organisatrices de la mobilité (AOM) dans le cadre des relations contractuelles qui les lient. Les AOM ont, elles-mêmes, été lourdement impactées par la crise du COVID et nous rappelons que le GART demande, avec insistance mais sans succès jusqu'à présent, que les avances remboursables accordées aux AOM urbaines de province, pour un montant total de 647 millions d'euros, soient transformées en subvention. De même, les régions n'ont pu bénéficier ni des avances remboursables durant la crise sanitaire ni de l'aide de l'État concernant la hausse des coûts énergétiques.

Face au mur financier que les AOM vont devoir affronter d'ici à 2030 et que le GART a estimé, pour ce qui est des seuls transports urbains de province à 28 milliards d'euros, nous réitérons notre demande au gouvernement de travailler collectivement, État et parties prenantes de la mobilité urbaine et régionale, pour consolider le modèle économique des AOM.

Le GART, l'association des collectivités au service de la mobilité

Le GART agit quotidiennement en faveur du développement des transports publics et des modes alternatifs à l'autosolisme. Constitué d'une équipe d'élus et de permanents pour mener à bien sa mission d'intérêt général, le GART partage les grands enjeux de la mobilité durable avec ses adhérents, plus de 200 autorités organisatrices de la mobilité. Le GART poursuit ainsi son inlassable travail de soutien des collectivités et défend leurs intérêts à tous les niveaux où se déterminent les politiques publiques.

Contacts presse

Guy LE BRAS

Directeur général
+33 (0)1 40 41 18 19
guy.lebras@gart.org

Mouloud HOUACINE

Responsable communication
+33 (0)1 40 41 18 34
mouloud.houacine@gart.org

AGIR

L'association AGIR a été créée en 1987 à l'initiative d'élus locaux en charge des transports et de la mobilité animés par la volonté de proposer aux collectivités territoriales et aux entreprises indépendantes une expertise leur garantissant une certaine liberté. Le réseau regroupe désormais 520 adhérents. AGIR Transport leur propose des services et des compétences multiples qui sont organisés autour de 4 axes majeurs : l'assistance, la formation, les échanges d'expériences et les achats centralisés.

Contact presse

Magalie DUJEANCOURT

Directrice nouvelles technologies
/ communication / événements
+33 (0)6 80 90 58 89
magalie.dujeancourt@agir-transport.org
